



Compte-rendu Réunion Codep du 26/08/2024 au CRP Roanne



Présents: Thierry Brenoux, Laurence Verdier, Olivier Dessertine, Virginie Sionneau, Martine Marechet, Christophe Poulette, Estelle Jouve, Marie-Thérèse Rubio, René Thuel Chassaigne, Robert Schembri

□ **Secrétariat** :

Les modifications ont été faites :

Cabinet Lafont → OK

Le Codep a besoin d'être assuré pour les activités. Nous ne l'étions pas auparavant.

DRAJES → OK

CDOS → OK

FFESSM → OK

Préfecture → REJET → documents à fournir

□ **Trésorerie** :

Bilan budgétaire : Budget initial de 28 597 € à la date du 01/09/2023

12 900 € dépensés pour les clubs

8 000 € de subventions aux diverses commissions (3600 € pour la technique, environ 500 € pour l'archéo, 466 € pour l'apnée) et **5 000€ on ne sait pas !**

8 521,46 € au 21/06/24

Encore à payer 2420 à AURA €

→ **Il nous reste environ 6 000 €**

Pas de subvention ANS cette année car l'ancienne équipe n'a pas fait la demande !

Le montant de la subvention ANS octroyé aux Comités départementaux est proportionnel au montant des subventions ANS octroyé à l'ensemble des clubs du département.

L'enveloppe de l'ANS du codep ne peut pas dépasser 30 % de la demande totale des clubs.

Budget CODEP : le Codep a 3 entrées d'argent :

- Le CDOS
- Les ristourne sur licences
- L'ANS

□ **Commissions**

Concernant les commissions, Bernadette (**nom de famille et club**) reprend la PSP.

La commission apnée et la commission médicale n'ont plus de président(e).

Le "sport et santé" est une mission portée directement par le CODEP.

□ **Site internet**

Christophe travaille sur le nouveau site

VP DIVE (Logiciel et site web GRATUIT pour club associatif)

□ **Subventions** :

Réflexion commune

Vu le budget, nous sommes obligés de prioriser:

Tous les membres du codep sont d'accord pour donner la priorité à la formation de cadres qui passe par le Codep.

Seules la commission technique et la mission handisub avaient transmis un budget prévisionnel via les fiches actions en mars 2024.

Le codep enverra un mail aux autres commissions, pour les relancer afin d'obtenir un prévisionnel, tout en les sensibilisant aux contraintes budgétaires liées à la trésorerie !

Subvention au cas par cas avec enveloppe ajustable par action par commission.

→ Pas de demande, pas de subvention.

Modalité : créer une fiche action par commission

→ Décision du bureau :

Budgets prévisionnels reçu à ce jour :

- subvention de 3 € par plongée pour la formation de cadre pour toutes les commissions confondues.

Privilégier le GP et MF1

- 100 € par actions pour Handisub

Budget prévisionnel non reçu à ce jour : à revoir si réception d'ici l'AG

- les autres actions à étudier au cas par cas

(pour la PSP : le rôle du codep est de subventionner les arbitres et les juges

(formation et déplacements)

□ **Divers**

Création d'une commission défiscalisation avec Robert et René

Création d'une commission ANS avec Marie-Thérèse et Thierry

Sujets abordés votés à l'unanimité

Prochains rdvs :

- lundi 30/09/24 19h en visio (Olivier)

- AG le 21/10/24 à FEURS (Virginie)

- lundi 09/12/24 chez Robert (Olivier)